



MONDEVILLE AU PIED DU MUR !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Association « MONDEVILLE AU PIED DU MUR ! » interpelle les candidates et candidats aux élections municipales de la commune de Mondeville sur l'aménagement futur du Parc de la Source du Biez

Mondeville, le 24/01/2026 : La phase finale de l'aménagement de la ZAC Valleuil inquiète à de nombreux titres l'association Mondeville au Pied du Mur qui défend la nature en ville. En pleine campagne municipale, l'association interpelle les candidates et candidats à la Mairie sur le choix d'aménagement autour de la source du Biez en leur adressant la lettre ouverte ci-dessous. Elle invite par ailleurs tous les citoyens mondevillais à venir échanger sur le stand d'information qu'elle tiendra le dimanche 8 février prochain de 10 h 30 à 15 h 30 à proximité de l'entrée du Collège Gisèle Guillemot.

« LETTRE OUVERTE aux candidats et candidates à l'élection municipale de Mondeville à propos de l'aménagement du Parc de la Source du Biez »

Depuis le départ de l'armée en 2009, sur le site de Valleuil, de nombreux projets urbains ont vu le jour pour réaménager ce site situé entre la rue Emile Zola et le Biez : la construction du collège Gisèle Guillemot, l'EHPAD de la Source, la requalification d'un ancien bâtiment militaire en logement social, Supermonde dans le château Valleuil, les ateliers SHEDS... Ce projet d'aménagement est dans sa phase



finale et c'est cette phase qui nous inquiète le plus. En effet, la dernière parcelle de terrain disponible longeant le cours de la rivière est promise à la vente à un promoteur immobilier, le Groupe Pichet. Ce projet nous questionne et appelle des réponses de la part des futures équipes municipales qu'elles voudront bien rendre publique dans le cadre des élections municipales.

Sur cette parcelle, actuellement barricadée face au collège, se situe une magnifique source. C'est la résurgence de la Gronde qui devient alors le Biez. Il s'agit

(De droite à gauche : Chloé Almon, Présidente de l'Association Mondeville au Pied du Mur ; Nicolas Thierry, Trésorier, Annaïg Le Cann, adhérente ; Léo Benichou, Secrétaire)

là d'un site naturel absolument remarquable et unique à l'échelle de l'agglomération caennaise. Qui visite cette source est saisi par sa beauté. Sa surface y est d'un bleu turquoise, l'eau cristalline semble

surgir par fines bulles du sol et sa forme offre un écrin verdoyant paisible, riche en biodiversité et complètement hors du temps. C'est un lieu naturel rare en pleine zone urbaine.

Et c'est donc ce bien public qui est promis à la vente à un promoteur immobilier, pour le bétonner et y créer une centaine de logements. Ce dernier ne manquera pas, étant donné la valeur naturelle de ce site, de vendre à bon prix des logements dans un cadre de vie exceptionnelle. Certes, densifier des secteurs déjà construits est une nécessité, mais est-il pertinent d'étendre la ville si près de l'eau ? Est-il éthique de privatiser un si joli bien commun dont le spectacle naturel devrait profiter à tous les habitants de Mondeville ?

Par ailleurs, ce cours d'eau jouxte une zone naturelle riche en biodiversité avec un bois et de nombreuses zones humides. Ces espaces sauvages sont favorables au développement d'une biodiversité riche. A titre d'exemple, des martins pêcheurs, des martres, des chevreuils entre autres, vivent à proximité de la source du Biez. Grâce à l'Atlas de la Biodiversité Communale réalisé à Mondeville ces dernières années, nous savons que de nombreuses espèces ont été recensées sur la commune. Au niveau de la flore, ce n'est pas moins de 6 espèces protégées et 19 espèces menacées. Pour les oiseaux, on ne compte pas moins de 90 espèces protégées et 53 espèces menacées. Là, encore, construire des immeubles à proximité de cette faune et flore intense qu'il faut préserver ne menace-t-elle pas la biodiversité communale ? Des études sur la biodiversité de ce site ont-elles été menées au préalable à la promesse de vente de ces terrains ?

De plus, il nous semble qu'il y a sur ce site un risque liée aux inondations. Un risque sur cette zone est relevé dans le plan de prévention du risque inondation (PPRI) actuel qui se base sur le niveau le plus haut connu. Selon le GIEC, avec le réchauffement climatique qui va dilater les océans et faire fondre les réservoirs terrestres de glaces (glaciers, calottes polaires, etc...), le niveau des mers va s'élever. Des chercheurs des universités de Rennes et de Caen, réunis dans le projet « Rivages Normands 2100 », alertent aussi sur une autre conséquence de ce phénomène, la montée des eaux par le sol ou inondations par remontée de nappes ([Lien vers la BD pédagogique](#)). Ce terrain deviendra donc progressivement une zone submersible d'ici 2050 puis submergée d'ici 2100. Les logements du programme immobilier visé auront les pieds dans l'eau. En effet, à l'horizon 2100, le niveau de l'eau augmenterait par rapport à la moyenne de 1995-2014 de 0,28 à 0,55 mètre suivant le scénario de développement durable (+1,5°) et de 0,63 à 1,02 mètre selon le pire scénario (+4,5°). Nous constatons, hélas, qu'aucune politique efficace de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est entreprise au niveau global et que le pire des scénarios doit être sérieusement envisagé. Est-il donc valable et économiquement rentable de construire des logements pour une cinquantaine d'année ?

Enfin, dans un scénario à +4,5°, le GIEC normand prévoit à l'horizon 2100, pas moins de 30 nuits tropicales (minimum supérieur à 20°) et jusqu'à 10 jours à +35° par an contre 0 à 0,3 jour par an actuellement, d'où l'importance de lutter dès aujourd'hui contre les îlots de chaleur urbaine. A ce titre, cette parcelle pourrait donc être plantée d'arbres pour apporter fraîcheur aux habitants et usagers du quartier. Et nous pensons en priorité aux enfants du Collège Gisèle Guillemot. La minéralité de l'équipement et les échecs des tentatives de végétalisation hors-sol de sa cour plaident pour la plantation de cette parcelle, voire le réaménagement extérieur du collège. Que pensez-vous d'utiliser ce site pour concevoir un îlot de fraîcheur, une réserve de biodiversité et un bien commun pour les collégiens ?

D'ailleurs, une partie de cette parcelle ne pourrait-elle pas devenir une nouvelle cour du collège, plus verdoyante, en harmonie à la nature et plus propice à l'apaisement ? Ne doit-on pas offrir à nos jeunes en lieu et place d'une ligne d'horizon bétonnée, une ligne d'horizon naturelle, une communion avec les éléments auxquels les générations futures devront s'adapter ?

Par conséquent, pour nous, vendre à un acteur privé ce joyau de nature en ville, non, décidément, cela ne coule pas de source ! Nous pensons qu'il est possible de construire un autre projet avec les habitants de Mondeville, les usagers du lieu et ses voisins pour en faire un véritable havre de nature en ville.

Nous serons particulièrement heureux de pouvoir entendre vos réponses à nos questions et confronter nos points de vue avec vous et restons à votre disposition pour toute question.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Chloé ALMON (mondevilleaupdm@gmail.com ou 06 84 69 67 60), Présidente de l'Association Mondeville au Pied du Mur ou Léo Benichou, Secrétaire (06 79 45 41 98).

NDLR : Merci de ne pas diffuser publiquement ces coordonnées téléphoniques.

A propos :

- **L'Association Mondeville Au Pied du Mur** a pour objet le développement d'une écologie urbaine en particulier au travers d'actions participatives mises en place avec les habitants de la ville de Mondeville. Elle vise une renaturation urbaine de la ville, notamment une végétalisation des espaces minéralisés ou bien perdus. Elle peut également engager et susciter une réflexion sur les espaces verts de la commune de Mondeville et participer à leur aménagement ou réaménagement, en lien avec les élus et les services de la ville de Mondeville.

(NDLR : Ce texte a été entièrement généré par l'intelligence humaine.)